

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la 4^e assemblée de l'année 2022, du conseil d'administration du Collège de Rimouski, tenue le **mardi 10 mai 2022**, à 18 h, dans la salle A-337 du Cégep de Rimouski, sous la présidence de M. Raymond Lacroix.

PRÉSENCES

Mesdames : Marie-Josée Boudreau
Anna-Lisa Cone
Alex Désaulniers
Dominique Marquis
Karine Whitty

Messieurs : Gilles Blaquière
François Dornier
Xavier Gravel
Raymond Lacroix (président)
Robin Lavoie
Pierre-Luc Michaud
Michel Pineault
Philippe Saindon
Guillaume St-Onge
Kurt Vignola

ABSENCES

Mesdames : Lucie Duchesneau (motivée)
Janice Lemoignan (motivée)

Monsieur : Gino Pelletier (motivée)

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames : Claire Bérubé, secrétaire d'assemblée
Julie Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI) (sujet 22-04.12)
Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI) (sujets 22-04.09, 22-04.10, 22-04.11)
Mélanie Leblanc, directrice de l'IMQ (observatrice)
Annie-France Pelletier, directrice adjointe au BIP (observatrice)

Monsieur : Charles Doyle-Poirier, directeur du CMÉC (observateur)

22-04.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

22-04.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par madame Alex Désaulniers, APPUYÉ par monsieur Guillaume St-Onge et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté.

22-04.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 3^E ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2022 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA 22-03) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Il est PROPOSÉ par monsieur Guillaume St-Onge, APPUYÉ par monsieur Gilles Blaquière et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal soit adopté tel qu'il est présenté.

22-04.04 PROCÈS-VERBAL DE LA 6^E RÉUNION DE L'ANNÉE 2022 DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComEXEC 22-06)

Les documents sont déposés pour information.

22-04.05 PROCÈS-VERBAUX DES 1^{RE}, 2^E ET 3^E RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2022 DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (CÉT 22-01, CÉT 22-02 ET CÉT 22-03)

Les documents sont déposés pour information.

Madame Cone demande des précisions concernant les cheminements à l'international. Monsieur Vignola explique que des changements seront faits et qu'un cahier de cheminement à cet effet sera créé.

Monsieur Lacroix prend la parole pour présenter madame Dominique Marquis, nouvellement membre du conseil d'administration et qui s'est jointe à nous pour la première fois aujourd'hui. Madame Marquis se présente brièvement. Monsieur Lacroix demande ensuite à chaque personne de se présenter auprès de madame Marquis.

22-04.06 SURVOL COLLÉGIAL : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente les sujets suivants :

Budget

Monsieur Dornier informe les membres que le budget du Collège sera en équilibre pour la première fois depuis 2015. Il explique également que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) va effectuer des « ponctions » de l'ordre de 30 M\$ dans les surplus accumulés aux soldes de fonds des cégeps. Au total, les 47 cégeps du Québec ont des surplus d'environ 200 M\$. Puisque le cégep est en plan de redressement en raison d'un déficit accumulé, il n'aura pas à rembourser sa quote-part (environ 700 000 \$) au ministère. Le prochain budget du cégep devra être adopté par le conseil d'administration et envoyé au ministère avant le 1^{er} juillet. Il y aura donc une réunion du conseil d'administration en juin à ce sujet.

Monsieur Gravel demande si le budget sera présenté lors de l'assemblée prévue le 19 mai auprès de toute la communauté collégiale. Monsieur Dornier précise qu'il fera une présentation, mais le budget du Collège ne sera pas présenté à ce moment.

Soins infirmiers

Dans les médias sociaux, une campagne de promotion portant sur le DEC en Soins infirmiers est en cours afin de sensibiliser les futurs étudiants et étudiantes à la formation collégiale et faire contrepoids au BACC en Soins infirmiers qui pourrait devenir obligatoire pour exercer la profession d'infirmier ou d'infirmière. Il est possible d'avoir un DEC qualifiant et un BACC qualifiant en Soins infirmiers, l'une n'empêche pas l'autre. Durant la pandémie, cela a eu un impact sur les futurs étudiants et étudiantes du programme. La publicité nationale créée par la Fédération des cégeps présente notamment des images de nos laboratoires ainsi que la participation de madame Mélodie Gendreau, enseignante en Soins infirmiers. Monsieur Vignola ajoute qu'une autre campagne regroupant les cégeps de l'est devrait voir le jour prochainement.

Contraintes sanitaires

Ce sera la fin du port du masque à compter du 14 mai prochain. Le cégep suivra les directives du gouvernement à cet égard et n'imposera pas le port du masque dans ses murs. Le choix de porter le masque demeurera à la discrétion de chaque personne. Les équipements de protection seront disponibles pour celles et ceux qui désireront quand même porter un masque. Il n'y aura plus d'obligations. Le risque est faible puisque les étudiantes et les étudiants vont bientôt quitter le Collège pour les vacances estivales.

Rappelons qu'il y a deux ans, le conseil d'administration avait délégué certains pouvoirs au comité exécutif relativement à la pandémie. Une résolution sera déposée à une prochaine réunion du conseil pour mettre fin à cette délégation.

Plan de redressement financier

La firme comptable Mallette, qui a été mandaté par le MES pour accompagner le Collège dans ses choix financiers futurs, a remis son rapport récemment. Il contient 54 recommandations. Certaines seront applicables, d'autres moins. Il y a des suggestions de saines pratiques internes qui pourront être appliquées. Un comité interne a été formé pour prendre connaissance du rapport et ses recommandations. D'ici la fin de l'année, le conseil d'administration sera informé des suites qui seront données à ce sujet.

Devis des cégeps

Les cégeps en région sont maintenant une force que le MES ne peut pas ignorer, en contrepartie des autres cégeps des grands centres. Par exemple, dans le budget qui a été adopté cette année, on devra envisager des locations plutôt que des constructions. Un gain intéressant pour les cégeps en région. Les devis tiennent davantage compte des cégeps en région. Le devis du Cégep de Rimouski est actuellement de 2809 étudiantes et étudiants. Le MES ne prévoit pas modifier les devis des cégeps ce qui est en soit une bonne nouvelle pour les cégeps en région puisque la population étudiante est plutôt à la baisse. En conséquence, si le nombre d'étudiants diminue, l'impact financier sera moins important qu'auparavant puisque la contribution financière du ministère et en partie établie à partir de ce devis.

Divers

Il y aura des chantiers cet automne pour évaluer les coûts de certains programmes.

La présidente-directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent, madame Isabelle Malo, a accepté notre invitation de venir visiter nos laboratoires le 17 mai prochain.

Également le 17 mai, il y aura une rencontre du conseil d'administration à huis clos lors de laquelle nous ferons le tour de la situation financière du Collège. Des axes de solution seront précisés afin de pouvoir construire un plan de redressement. À la suite de cette rencontre, une présentation sera faite à l'ensemble du personnel du Collège pour les informer des grandes lignes avec les balises déterminées par le conseil d'administration. Toute personne qui le souhaite pourra soumettre ses commentaires, ses suggestions, etc. Ensuite, il y aura une autre rencontre du conseil d'administration le 21 juin ou une semaine plus tard, puisque nous devons déposer notre plan de redressement avec le dépôt du budget.

Madame Boudreau demande si cela sera possible de prendre connaissance des commentaires, des suggestions ou des sommaires exécutifs avant la rencontre. Monsieur Dornier mentionne que des sommaires exécutifs seront présentés le 17 mai avec les références vers les documents financiers les plus pertinents. Il sera possible de consulter les documents financiers au besoin.

22-04.07 RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE DU PERSONNEL DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur Dornier présente le point.

Le 26 mai prochain, le Collège de Rimouski soulignera de façon spéciale les années de service de son personnel et plus particulièrement de celles et ceux qui ont cumulé 25 années à l'emploi du Collège. Cette année, elles et ils sont au nombre de quatre.

De plus, 16 personnes ont pris leur retraite depuis la dernière Fête de la Reconnaissance ou la prendront d'ici le mois de septembre 2022. Toutes ces personnes seront honorées en mai.

CONSIDÉRANT

- La contribution importante de ces personnes à la bonne marche et au développement du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et du Centre matapédien d'études collégiales ;
- Que leur implication dans le milieu a contribué à l'atteinte des objectifs de notre établissement ;
- Les conditions dans lesquelles ces personnes ont parfois dû travailler et le dynamisme dont elles ont fait preuve ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rendre un hommage particulier aux employées et employés qui œuvrent depuis 25 ans au Collège de Rimouski, de les remercier bien sincèrement pour leur contribution à la réalisation de la mission éducative du Collège et de souhaiter qu'elles et qu'ils continuent à faire bénéficier le Collège de Rimouski, de même que les étudiantes et étudiants, de la richesse de leur expérience pendant plusieurs années encore. Il est convenu également de remercier celles et ceux qui quittent le Cégep de Rimouski, l'Institut maritime du Québec et le Centre matapédien d'études collégiales et de leur souhaiter une heureuse retraite ou tout le succès escompté dans leurs nouveaux projets et de souligner la contribution de celles et ceux qui ont cumulé 10, 15, 20 et même 30 et 35 années de service.

22-04.08 CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 DU CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES COLLÉGIALES : ADOPTION

Monsieur Charles Doyle-Poirier, directeur du CMÉC, présente le point.

Chaque année, le conseil d'administration doit approuver et présenter au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) un calendrier scolaire qui précise le déroulement des activités pédagogiques pour la prochaine année scolaire à l'enseignement régulier.

Le Régime des études collégiales précise qu'un collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux trimestres comportant chacun un minimum de 82 jours consacrés aux cours et évaluations.

CONSIDÉRANT

- Que les procédures menant à l'adoption du calendrier scolaire 2022-2023 du CMÉC ont été respectées ;
- Que les représentants syndicaux du personnel ainsi que le représentant de l'Association générale étudiante du CMÉC ont été consultés lors de l'élaboration du calendrier 2022-2023 ;
- Que le calendrier scolaire du CMÉC respecte la réglementation du ministère de l'Éducation stipulant qu'il doit y avoir un minimum de 82 jours de cours et d'évaluations au calendrier scolaire du collégial ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Kurt Vignola, APPUYÉ par monsieur Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier scolaire 2022-2023 du CMÉC, tel que présenté.

22-04.09 CÉGEP – ÉTAGE F-200 / TECHNOLOGIE DE RADIODIAGNOSTIC (142.H0) – RÉVISION DE PROGRAMME / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % DU PROJET : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement majeurs se sont avérés nécessaires à l'étage F-200 du Cégep de Rimouski lors des derniers mois afin d'y permettre l'implantation de nouveaux équipements pédagogiques en lien avec la révision de programme du Département de technologie de radiodiagnostic (142.H0). Le calendrier original des travaux en question, initialement planifiés entre juin et décembre 2020, a dû être revu en raison des bouleversements occasionnés par la pandémie de la COVID-19 ainsi que pour tenir compte des besoins pédagogiques du département dans ce contexte. Les travaux se sont déroulés entre les mois de juin 2020 et novembre 2021.

Les interventions requises pour atteindre les objectifs ci-haut mentionnés consistaient principalement à la réalisation des ouvrages suivants dans des locaux dont les finis de certaines parois étaient susceptibles de contenir des fibres d'amiante :

- Aménagement d'une nouvelle salle de radio-fluoroscopie avec espaces de rangement pour mannequins ;
- Aménagement d'une nouvelle salle de tomodensitométrie avec espaces de rangement pour mannequins ;
- Aménagement d'une nouvelle salle d'imagerie par résonance magnétique (pour un simulateur d'IRM) avec espaces de rangement pour les antennes ;
- Aménagement d'une nouvelle salle de mammographie ;
- Aménagement d'un nouvel espace d'ostéodensitométrie ;
- Aménagement d'une salle multispécialité avec appareils mobiles de radiographie et d'échographie (« C-arm » et tables radio-transparentes) ;
- Aménagement de nouvelles salles d'attente pour les différentes salles d'examen ;
- Blindage des cloisons des nouvelles salles de tomodensitomètre, de radio-fluoroscopie, de mammographie, d'ostéodensitométrie et de multispécialités ;
- Aménagement d'un local de simulateurs pour les salles de tomodensitomètre et d'IRM ;
- Aménagement de salles de classe informatiques interactives avec espaces de rangement pour pièces anatomiques ;
- Ajout d'une salle de réunion (avec espaces de rangement pour ouvrages de référence) pouvant également être utilisée pour de la préparation pédagogique et de la formation à distance avec les stagiaires dans les milieux cliniques ;
- Relocalisation du bureau des techniciennes et des techniciens, ainsi que l'aménagement d'un nouveau bureau fonctionnel ;
- Insonorisation du local des transformateurs existant ;
- Modification des portes des salles de graphie existantes afin de permettre l'accès de civières standards dans celles-ci ;
- Relocalisation de la porte principale EST du département avec ajout d'un système de contrôle des accès ;
- Aménagement d'un secteur pour l'implantation de casiers doubles pour les étudiantes et étudiants ;
- Enlèvement des finis contenant de l'amiante aux plafonds et aux planchers ;
- Réfection des finis de plancher existants ;
- Travaux de renforcement structural de la dalle de plancher du secteur OUEST de l'étage ;
- Travaux divers en CVAC et en électricité de manière à répondre aux besoins spécifiques des aménagements précités.

Les firmes professionnelles *Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés - Architectes* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) furent mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaire à la réalisation des interventions en question.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé par le comité exécutif lors de son assemblée du 8 juin 2020 (CE 20-08.05) au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise 9275 — 0181 Québec inc. / Construction *TECHNIPRO BSL* (Rimouski, Québec) au montant total de 2 413 715,02 \$ (toutes taxes incluses). Le financement de ce projet provenait d'un budget d'aménagement spécial de 2 337 446 \$ dédié à la révision du programme en question de même qu'à partir des enveloppes normalisées d'immobilisation des budgets d'investissement 2020-2021 et 2021-2022 du Cégep.

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement joints à la présente.

CONSIDÉRANT

- Que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques modalités administratives qui restent encore à compléter ;
- La recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet ;
- La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Gilles Blaquière et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement final et la libération de la retenue contractuelle de 10 % du contrat antérieurement émis pour la réalisation des travaux inhérents à la révision de programme du Département de technologie de radiodiagnostic au Cégep de Rimouski, dès que l'entrepreneur retenu aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 265 165,53 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise 9275 — 0181 Québec inc. / Construction *TECHNIPRO BSL* (Rimouski, Québec).

Les paiements réalisés dans le cadre de ce dossier totaliseront alors 2 594 628,75 \$, soit 100 % du coût total du projet.

Le solde relatif au projet sera alors nul.

22-04.10 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT DU RÈGLEMENT RELATIF AUX ACTIVITÉS D'APPROVISIONNEMENT (RÈGLEMENT NO 11-01.26, CATÉGORIE C-08 DU CAHIER DE GESTION : DÉPÔT

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement no 11-01.26) a été adopté en novembre 2011 et amendé en mai 2018. La gestion contractuelle ayant évolué depuis, il apparaissait nécessaire pour le Cégep de modifier ce règlement afin de l'actualiser.

Le comité de vérification a fait part de ces commentaires qui ont été tenus en compte. Le comité a revu le règlement. M. Lacroix invite les membres du conseil d'administration à relire le document. Cette démarche s'inscrit dans les recommandations de la firme Mallette.

À la question posée par monsieur Gravel concernant la composition du comité de vérification, monsieur Lacroix mentionne que les membres du comité de vérification sont des membres du conseil d'administration en plus de madame Proulx. Les rencontres ont lieu régulièrement. Il s'agit d'affaires financières.

22-04.11 AVIS DE MOTION — AMENDEMENT DU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS PAR LE DIRIGEANT DE L'ORGANISME (RÈGLEMENT NO 18-01.28, CATÉGORIE C-16 DU CAHIER DE GESTION) : DÉPÔT

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Dans ce règlement, il est précisé les pouvoirs que le conseil d'administration donne aux dirigeants du Collège. Quelques ajustements ont été faits notamment pour permettre un peu plus de lassitude lorsque des travaux ont lieu durant la période estivale. Il a également été établi un seuil d'appel d'offres public.

22-04.12 AVIS DE MOTION — ABROGATION DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL ENSEIGNANT NON SYNDIQUÉ DU SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC (RÈGLEMENT NO 07-01.25, CATÉGORIE D-10 DU CAHIER DE GESTION) : DÉPÔT

Madame Julie Gasse, directrice des Formations continues et du développement institutionnel, présente le point.

Madame Gasse explique que des travaux ont été revus et ils ont constaté que ce règlement a des contenus qui relèvent davantage d'une procédure que par le biais d'un règlement. Avec l'arrivée de la Direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI) en 2017, et l'évolution des responsabilités de la direction, il convenait de revoir ledit règlement. Il est proposé de ramener ce règlement à une procédure. Les formateurs à la formation continue ne sont pas syndiqués contrairement aux enseignants réguliers.

22-04.13 PROFIL DE RÉUSSITE AU TRIMESTRE D'AUTOMNE 2021 : INFORMATION

Monsieur Kurt Vignola, directeur des Études, présente le point.

La réussite est calculée avec les cours ayant une note. En période pandémique, les étudiantes et les étudiants pouvaient demander un incomplet, ce qui a eu pour effet de biaiser le taux de réussite par rapport à une année normale.

Le profil de réussite est partagé à tous les départements. Une analyse est faite par eux pour voir ce qui peut être modifié au besoin dans le cadre de leurs cours.

22-04.14 MENTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE FÉMININE DE HOCKEY LES PIONNIÈRES DU CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Les 2 et 3 avril 2022 se tenait à Rimouski le Championnat provincial de hockey collégial féminin, Division 2, du Réseau des sports étudiants du Québec (RSEQ). Lors de ce championnat, l'équipe des Pionnières du Cégep de Rimouski a remporté la première place face aux trois autres équipes aspirantes au titre de championnes provinciales 2021-2022 dans leur catégorie. C'est la première fois que l'équipe féminine de hockey remporte un championnat.

La Direction du Collège tient à souligner cet exploit et félicite toutes les joueuses de l'équipe féminine de hockey ainsi que l'entraîneur-chef, monsieur Hugues Lebel et les entraîneurs adjoints, madame Audrey-Ann Cyr, monsieur Mathieu Fraser et monsieur Jean-François Deschênes de même que toutes les personnes qui ont soutenu et appuyé l'organisation.

CONSIDÉRANT

- Que l'équipe des Pionnières a remporté le championnat provincial de hockey collégial féminin de la Division 2 au Québec ;
- L'implication, l'appui et le soutien des entraîneurs ;
- La contribution des membres du personnel du PEPS du Cégep de Rimouski ;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Gilles Blaquière, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de féliciter, de façon officielle, les membres de l'équipe féminine de hockey les Pionnières du Cégep de Rimouski, les entraîneurs ainsi que le personnel du cégep qui a participé de près ou de loin au succès de l'équipe.

22-04.15 MENTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE MASCULINE DE HOCKEY LES PIONNIERS DU CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Les 16 et 17 avril 2022 se tenait à Saint-Jérôme le Championnat provincial de hockey collégial masculin, Division 2, du Réseau des sports étudiants du Québec (RSEQ). Lors de ce championnat, l'équipe des Pionniers du Cégep de Rimouski a remporté la première place face aux trois autres équipes finalistes au titre de champions provinciaux 2021-2022 dans leur catégorie. C'est la première fois que l'équipe masculine de hockey remporte un championnat.

La Direction du Collège tient à souligner cet exploit et félicite tous les joueurs de l'équipe masculine de hockey ainsi que l'entraîneur-chef, monsieur Éric Plourde et les entraîneurs adjoints, messieurs Antoine Leblanc, Martin Bourdages, Frédérick Bergeron et Anthony D'Amours de même que toutes les personnes qui ont soutenu et appuyé l'organisation.

CONSIDÉRANT

- Que l'équipe des Pionniers a remporté le championnat provincial de hockey collégial masculin de la Division 2 au Québec ;
- L'implication, l'appui et le soutien des entraîneurs ;
- La contribution des membres du personnel du PEPS du Cégep de Rimouski ;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Guillaume St-Onge et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de féliciter, de façon officielle, les membres de l'équipe masculine de hockey les Pionniers du Cégep de Rimouski, les entraîneurs ainsi que les membres du personnel du cégep qui ont participé de près ou de loin au succès de l'équipe.

22-04.16 AFFAIRES DIVERSES : INFORMATION

M. Lacroix rappelle que la rencontre du conseil d'administration du 17 mai prochain sera très importante. La documentation sera acheminée à toutes et à tous. Il invite tous les membres à participer.

À la question posée par monsieur Philippe Saindon concernant le déficit accumulé, monsieur Dornier mentionne que le déficit devra être réglé au cours des 5 prochaines années. Quant aux revenus courants, ils seront stables pour les années à venir.

À la question posée par monsieur Gravel sur les raisons pour lesquelles le Collège en est arrivé là, monsieur Dornier mentionne que lors de la rencontre du 17 mai, il fera un état de la situation financière du Collège qui répondra à cette question.

22-04.17 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 19 h 15.

Le président (M. Raymond Lacroix)

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)